

N° 309 |

ARRÊTÉS

MAIRIE
de
BRENNILIS
FINISTÈRE

Code Postal : 29690

Téléphone : 02.98.99.61.07

Télécopie : 02.98.99.67.67

A R R E T E

Le Maire de la commune de BRENNILIS,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 avril 1992 concernant le régime indemnitaire des agents territoriaux et de l'ensemble du personnel permanent.

A R R E T E

Article 1 :

Mme POULICART Michèle, agent d'entretien stagiaire, percevra tous les mois à compter du 1er janvier 1999, une indemnité forfaitaire égale à 8,33 % du salaire brut mensuel.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits à la section fonctionnement, à l'article 012 "charge de personnel".

Fait à BRENNILIS le 19 janvier 1999.

Le Maire,

CORRE Yves.

